

le Chasseur de l'Oise

Le trimestriel de la Fédération des chasseurs de l'Oise

N°106 | Sept. 2023 | www.fdc60.fr

Saison 2023/2024 C'est parti !

P. 4, 16 & 17



P. 12
SANITAIRE
Vigilance sur
la Brucellose

P. 20
ZOOM SUR
Réchauffement : quelles
conséquences ?

P. 24
DÉCOUVERTE
« Mon premier renard
à l'arc »

DECATHLON

Faire bouger le sport

DU 23 AOÛT AU 24 SEPTEMBRE 2023



À chacun son Ouverture

CARTE CADEAU

DE **10€**
OFFERTE

POUR PLUS DE 80€ D'ACHAT
SUR LE RAYON CHASSE *

LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS

- DECATHLON SAINT-MAXIMIN
- DECATHLON COMPIÈGNE

- DECATHLON BEAUVAIS
- DECATHLON TRIE-CHATEAU

* Offre de 10€ en carte-cadeau dès 80€ d'achat sous présentation d'un compte decat'club.

Offre valable dans les magasins participants du 23 août au 24 septembre 2023 et carte cadeau valable jusqu'au 31 décembre 2023.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- L'ouverture approche **4**
Un mois de « flottement » pour les ESOD **5**
A1 : l'écopont inauguré **6**
Parc éolien « l'Aronde des vents » :
une catastrophe pour l'avifaune **7**
Plomb et zones humides ne font pas
bon ménage **8**

FORMATION

- Offrez-vous une formation à domicile ! **9**

PRÈS DE CHEZ VOUS

SANITAIRE

- Vigilance sur la Brucellose **12**

PETITE FAUNE

- Bilans de prélèvements : une obligation **13**
L'inquiétude est de mise **14**

ÉVÈNEMENT

- Les dates de la nouvelle saison de chasse **16**

ESPÈCES PROBLÉMATIQUES

- L'Asie s'inviterait-elle dans l'Oise **18**

GRANDE FAUNE

- Le pire est à craindre **19**
Chassez à l'affût **19**

ZOOM SUR

- Réchauffement climatique,
quelles conséquences pour la biodiversité ? **20**

AMÉNAGEMENTS

- Fauche tardive et fauche différenciée :
quels intérêts ? **21**
Des îlots en faveur de la petite faune **22**
Des conseils pour une meilleure efficacité **23**

DÉCOUVERTE

- « Mon premier renard à l'arc » **24**

ANIMATIONS

- Retour sur la saison d'animations **26**
Et pour la fin d'année... **26**

ASSOCIATIONS

- Apicalement vôtre **27**
Rejoignez les piégeurs **27**
Un Open de France brillamment organisé **28**
Dianes en mouvement **28**

TEST / AGENDA

- 29**

JEUX

30

OFFERT AVEC CE NUMÉRO

Le Guide de l'ouverture 2023/24 (32 pages)

Édito



Nous sommes à quelques jours de l'ouverture de la chasse, le 17 septembre, décalée début octobre pour le lièvre et le perdreau. Je sais que cette mesure fait grincer des dents à quelques-uns, mais je pense que la décision de la Commission petit gibier est sage, car elle permet de protéger les hases allaitantes encore mi-septembre et de permettre un couvert en plaine plus important du fait de moissons très précoces.

Les tendances sur la situation du petit gibier avant l'ouverture sont les suivantes : pour la perdrix grise, grâce aux efforts de repeuplement de 2022 les populations de printemps ont été maintenues voire ont augmenté. Malheureusement, les échantillonnages sont très mauvais. Nous avons énormément de poules sans jeune et de toutes petites compagnies de deux ou trois poussins par poule. De plus, il ne faudra pas compter sur le recoquetage cette année car, à cause des moissons très précoces, la plupart des nids ont été détruits par les moissonneuses.

Pour le faisán, les comptages de printemps montrent une stabilité des populations mais les résultats des échantillonnages semblent très médiocres.

Pour le lièvre, malgré une baisse des effectifs de printemps, on en voit à ce jour avec beaucoup de jeunes.

Pour le lapin, il y a encore, par secteurs, de belles populations. Il faut alors les chasser pour éviter les dégâts.

En conclusion, une ouverture décevante pour la perdrix et le faisán (sauf pour les territoires qui ont repeuplé en perdrix avec notre partenariat, ils tireront leur épingle du jeu cette année), excellente pour le lièvre, pléthorique pour les sangliers et très bonne pour les cervidés.

Il est évident que cette saison devra voir une baisse significative des populations de sanglier pour réduire drastiquement le coût de la contribution à l'hectare et des bracelets devenu beaucoup trop élevé.

Permettez-moi de vous rappeler à une extrême vigilance en termes de sécurité. Souvenez-vous que la routine peut être meurtrière, soyez prudent jusqu'au ridicule, le non-tir est un acte responsable.

Je vous rappelle par ailleurs que nous devons tous suivre une formation sécurité d'ici 2030, sans quoi le titre annuel de validation du permis de chasser ne pourra être délivré. Cette formation peut être effectuée en ligne. Pour les autres, réfractaires à l'internet (et j'en suis), il y a des sessions organisées par la FDCO. Renseignez-vous auprès de l'accueil.

Enfin, pour mémoire, la création d'un compte SIA est obligatoire avant le 31 décembre 2023 pour les détenteurs d'armes afin de créer leur râtelier numérique. Pour ceux qui rencontreraient des difficultés, prenez contact avec la Fédération qui vous guidera dans vos démarches.

Cette nouvelle contrainte que l'on impose aux chasseurs pour un meilleur contrôle des armes est particulièrement injuste et frustrante, car les chasseurs ne sont pas la cause de la prolifération des armes et de leur utilisation dans des actes de banditisme, alors que les voyous, eux, sont dispensés de déclaration pour leur kalachnikov et 357 magnum.

Comme d'habitude, on emmerde toujours les mêmes pour éviter de s'attaquer au fond des problèmes tout en laissant croire que l'on agit.

Je vous souhaite une excellente ouverture,
En Saint Hubert.

Guy HARLE D'OPHOVE

Président de la Fédération des chasseurs de l'Oise



Le Chasseur de l'Oise - N°106 - Septembre 2023 - Tirage : 8350 exemplaires - Publication trimestrielle - 2,50 € le n° - 7 € l'abonnement annuel (4 n°) - Éditeur : EURL Communication pour le Développement Durable de la Chasse (CDDC), 155 rue Siméon Guillaume de la Roque, BP 50071 Agnetz, 60603 Clermont cedex - Tél : 03 44 19 40 40 - **Directeur de publication :** Guy Harlé d'Ophove - **Rédacteur en chef :** Marc Morgand - **Rédactrice en chef adjointe :** Cindy Rogez - **Mise en page :** Cindy Rogez - **Responsable élu :** Joël Dubat - **Publicité :** 07 86 43 02 72 - **Impression :** Alliance, 02430 Gauchy - **Crédits photos :** Dominique Gest, FDC60, AdobeStock, Shutterstock, Pixabay, Freepik - **N° de commission paritaire :** 1024 G 82255 N° **ISSN :** 1152-9059 - **N° d'agrément BPost :** P929532

L'ouverture approche

L'ouverture générale de la chasse est fixée au dimanche 17 septembre dans l'Oise. N'omettez pas les consignes et règles de sécurité.



Rendez-vous en pages centrales pour le détail des dates d'ouverture par espèces.

Fusils, carabines, balles, cartouches, panneaux, gilets fluo... ? Vous êtes prêts pour la nouvelle saison de chasse ? Celle-ci débutera le dimanche 17 septembre pour se terminer le jeudi 29 février 2024 (voir détails en pages centrales et l'arrêté sur www.fdc60.fr).

Comme chaque année, un seul mot d'ordre est à rappeler dans toutes vos actions de chasse : sécurité !

Vous le savez et on le répète assez même dans nos tâches quotidiennes, un accident est vite arrivé et il pourrait souvent être évité. Alors, restez vigilants...

Déchargez vos armes, placez-les sous étui ou démontez-les pendant le transport, maintenez le canon de votre arme dirigé vers le ciel (sauf pour une arme basculante qui doit rester ouverte) pendant l'action de chasse, ne dirigez jamais votre arme vers quelqu'un, matérialisez votre angle de tir de 30°, identifiez toujours l'animal avant de tirer.

Ces règles sont essentielles et, si elles étaient respectées, éviteraient des accidents (voir récit ci-dessous).

Cindy Rogez

Responsable communication

Ça n'arrive pas qu'aux autres : témoignage d'un chasseur blessé lors d'une battue

Le souvenir de son accident, au cours de la saison passée dans une forêt de l'Oise, reste douloureux, tant physiquement que psychologiquement. Les conséquences auraient pu être bien plus dramatiques encore...

Ce matin-là, ce chasseur (en raison de l'enquête en cours, ni son nom ni le lieu de l'accident ne seront cités), était invité à une battue au grand gibier en tant que traqueur. Comme dans toute battue, des postés attendaient quant à eux que le gibier soit débusqué pour agir. Mais l'un d'entre eux, peut être par manque d'expérience ou par incompréhension des consignes de sécurité, a tiré plus tôt qu'il n'aurait dû et surtout dans la mauvaise direction !

Alors que des sangliers étaient lancés, lui a cru voir un chevreuil et a appuyé sur la gâchette de son calibre 12 en direction de la traque.

Le traqueur en question a été touché : la balle est entrée au-dessus du pubis, a frôlé la vessie pour s'arrêter à 2 mm de l'artère fémorale. Il a aujourd'hui conscience que sa vie aurait pu basculer ce jour-là. Allongé dans le froid, la neige tombant, il a refait le film de sa vie en attendant les secours. Son manteau de traqueur et sa ceinture ont sans doute contribué à freiner la course de la balle. « Heureusement, ce n'était que du calibre 12 », souffle-t-il.

Après plusieurs jours d'hospitalisation, le traqueur a pu reprendre le fil de sa vie mais sans envisager de reprendre le chemin de la chasse un jour.

S'il n'avait jamais pensé vivre un tel accident en partant à la chasse, il a aujourd'hui trop peur pour en faire à nouveau son loisir.

De tels accidents n'arrivent pas qu'aux autres... la preuve !

Encore sous le choc de cet accident « bête », le chasseur tient surtout à sensibiliser ses pairs : « *redoublez de prudence et, surtout, si vous comprenez mal les consignes ou si quelque chose vous interpelle, signalez-le* ».

Objectivement, cet accident n'aurait jamais dû avoir lieu. Il est donc primordial de s'assurer de son environnement avant de tirer, d'identifier ce sur quoi on tire et de s'abstenir en cas de doute.

Pour le chasseur traqueur, l'histoire n'est pas encore terminée et il la revit chaque jour : enquête de gendarmerie, douleurs... il doit faire face à cet accident quotidiennement.

Il a conscience que cela aurait pu être pire, mais, surtout, que cela aurait pu être évité. Ce qu'il souhaite par-dessus tout : que cela ne se reproduise plus.



Les vêtements portés par le traqueur ce jour-là ont sans doute contribué à ralentir l'impact de la balle. Mais un tel accident n'aurait jamais dû se produire si les consignes avaient été claires et respectées.



VOUS SOUHAITEZ LIRE LA SUITE ?

Abonnez-vous !



> 32 pages d'informations
> 4 fois par an

Actualités, Grande faune, Petite faune,
Migrateurs, Sanitaire, Environnement
Portraits, Recettes, Jeux...

1 an (4 n°)
8 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner sous enveloppe affranchie à :

CDDC - 155 rue Siméon Guillaume de la Roque - BP 50071 Agnetz - 60603 CLERMONT Cedex

Je m'abonne à « **le Chasseur de l'Oise** » : 1 an (4 n°) pour 8 € seulement

> Je joins un chèque bancaire ou postal de 8 € à l'ordre de CDDC

> J'indique mes coordonnées :

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville



___ / ___ / ___ / ___ / ___



___ / ___ / ___ / ___ / ___



_____ @ _____

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à CDDC pour la gestion de son fichier clients par le service communication. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en écrivant à l'adresse d'envoi du bulletin.

CDDC, société de Communication pour le Développement Durable de la Chasse, EURL au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé à la Maison de la chasse et de la nature - 155 rue Siméon Guillaume de la Roque BP 50071 - 60600 Agnetz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le numéro 505 117 374.